

# Pour une nouvelle politique environnementale

PAR MAX FALQUE



Max Falque est délégué général de l'International center for research on environmental issues (ICREI)

La deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle aura été marquée par la prise de conscience des problèmes environnementaux :

- la montée en puissance des réglementations publiques et des bureaucraties environnementales
- le succès relatif mais affirmé des sociétés libérales aussi bien en termes économiques qu'environnementaux, sociétés dans lesquelles les droits de propriété et le marché sont garantis,
- l'accélération de la dégradation environnementale dans les pays d'inspiration socialiste et/ou dominés par une bureaucratie centralisée.

Il est donc raisonnable de tirer les leçons de ces expériences afin de conjuguer croissance économique et amélioration de l'environnement pour satisfaire au principe du développement durable. La multiplication et le renforcement indéfini des réglementations et l'accroissement corrélatif du nombre de fonctionnaires et des budgets publics sont de moins en moins capables de résoudre des problèmes environnementaux.

Naturellement c'est aux États-Unis où la controverse a été la plus vive<sup>1</sup>. Le recours au principe "command and control" depuis les années 60 et l'arsenal réglementaire correspondant, est apparu de plus en plus coûteux et de moins en moins efficace voire contre-productif. Pour autant, dès 1990, les tenants de l'écologie dirigiste à savoir les très puissantes associations nationales relayées par le parti démocrate ont diabolisé le nouveau concept qui se résumait à recommander l'évaluation indépendante des décisions publiques, le recours à la science économique comme celle de la gestion de la rareté et la protection, le respect voire l'élargissement sous des formes renouvelées, des droits de propriété. La bataille s'est terminée par un ralliement difficile aux idées libérales au plus haut sommet de l'État<sup>2</sup>. Cette réorientation de la politique environnementale américaine, réaffirmée par l'administration Bush, marque un tournant majeur dont les Européens n'ont compris ni le sens ni la portée.

*“Faire confiance à la main invisible d'Adam Smith ... qui sans doute à un pouce vert”*

## Les grands principes du nouvel environnementalisme

- Il existe une relation positive entre croissance économique et qualité de l'environnement,
- le coût des politiques environnementales mal adaptées est extrêmement élevé,
- la croissance économique doit s'appuyer sur un système de prix incorporant les valeurs environnementales,
- la solution des problèmes environnementaux passe par la réduction de la pauvreté.

S'il existe désormais un consensus sur ces principes leur mise en œuvre demeure modeste car ils heurtent de front la Vulgate à laquelle adhère la pensée « environnementalement correcte » qui depuis les années 60 a inspiré l'écologie politique et l'action des bureaucraties nationales indépendamment des orientations politiques de leurs gouvernements. Notamment s'il est fait référence au rôle central des prix comme mesure des valeurs relatives et signal de la rareté on omet de mentionner que cela implique le marché comme principal régulateur et la définition de droits (ou de quasi-droits) de propriété pour toutes les ressources environnementales. En outre l'histoire de l'Humanité nous enseigne que le seul moyen d'échapper à la pauvreté est de supprimer les contraintes, de libérer l'initiative et d'accroître la liberté, bref, *horresco referens*, de faire confiance à la "main invisible" d'Adam Smith ... qui sans doute a un pouce vert !

## Conclusion

La France, et au-delà l'Europe, doivent s'inspirer de ces principes de bon sens pour éviter le déclin économique et la médiocrité environnementale. Il est inutile de s'accrocher à une politique qui a eu sa raison d'être mais dont le rendement décroissant est désormais évident.

Il n'est pourtant ni difficile ni coûteux de mettre en œuvre trois idées simples

- quel est le coût caché à moyen et long terme de toute loi ou mesure réglementaire, non seulement en terme économique mais aussi environnemental ?
- N'existe-t-il pas une autre solution que réglementaire à tel ou tel problème environnemental en recourant à la collaboration active des acteurs privés et en mettant en place les incitations appropriées et, pour faire simple, remplacer le bâton par la carotte ?
- Si l'on considère que les droits de propriété sont la condition de la liberté individuelle et de la prospérité économique, dans quelle mesure telle ou telle décision des pouvoirs publics ne participe-t-elle pas à leur érosion ?

Il est probable qu'à la lumière de cette triple interrogation nous pourrions améliorer notre environnement et notre croissance économique... au risque il est vrai de limiter le périmètre d'intervention des pouvoirs publics. Faudrait-il s'en affliger ou s'en réjouir ?

1. Cf M. Falque " la nouvelle politique environnementale aux États Unis" Ministère de l'environnement, janvier 2001, 121 p. et annexes.

2. Ainsi en 1995 dans un document au titre évocateur "Reinventing Environmental Regulation" le Président Clinton et le vice-président Al Gore (pourtant proche de l'écologie militante) déclaraient : « il est temps de tirer les leçons des 25 dernières années et de réinventer la protection environnementale pour le 21<sup>e</sup> siècle... Des réglementations impératives peuvent être rigides entraînant des actions coûteuses qui défient le bon sens et exigeant des coûts croissants pour des résultats médiocres... »